

# « Un métier qui tue » : l'amiante dénoncée en 1914

**Aujourd'hui encore, l'ouvrier risque quatre fois plus de mourir d'un cancer qu'un cadre supérieur. Dans le bâtiment, la maintenance industrielle, le nettoyage ou la réparation automobile, des millions de travailleurs sont particulièrement exposés à d'importants risques sanitaires. Jusqu'à son interdiction, en 1997, l'amiante a été massivement utilisée. Pourtant, dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, ses effets néfastes pour la santé étaient connus !**

**L**e 27 mai 1914, un article signé L. et M. Bonneff s'étale à la une de *L'Humanité*, le quotidien socialiste dirigé par Jean Jaurès. Il est intitulé « Contre un métier qui tue » et les sous-titres insistent : « La mort par les poussières », « Comment on fabrique la toile et le carton d'amianté », « Hommes et femmes sont frappés ». Alors que se développe l'industrie de l'amianté, ce texte éclaire sur la connaissance du risque et sur la conscience que pouvaient en avoir les ouvriers<sup>(1)</sup>. Léon et Maurice Bonneff ne sont pas des inconnus ! Ces deux jeunes journalistes et écrivains, engagés aux côtés de la cause ouvrière, ont déjà publié, en 1905, *Les métiers qui tuent*<sup>(2)</sup>, une enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles et, en 1908, *La Vie tragique des travailleurs*, large panorama sur la condition économique et morale des ouvriers et ouvrières d'industrie.

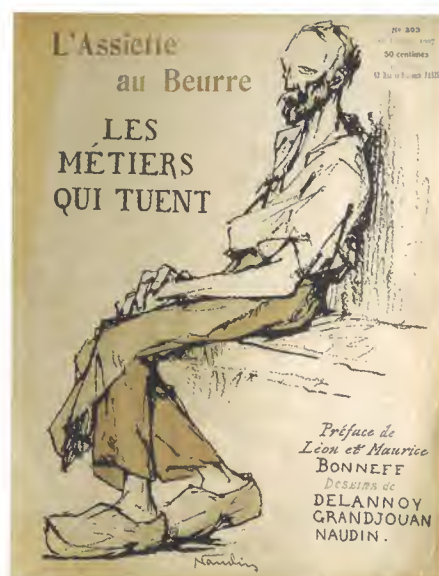
Pour les besoins de leur enquête, ils ont rassemblé une vaste documentation, consulté syndicats, médecins et autres spécialistes et multiplié surtout les déplacements afin de recueillir des témoignages. Pourtant, aucun de ces écrits ne fait allusion à l'amianté dont l'industrie s'enracine alors en France. Ainsi, la réalité

décrite dans l'article de mai 1914 est-elle une révélation, pour les lecteurs de *L'Humanité* comme pour les deux journalistes.

## Le précédent du plomb

L'exposition des travailleurs aux risques industriels surgit très tôt dans l'actualité du xx<sup>e</sup> siècle. Dès 1905, *L'Assiette au Beurre* consacre un numéro au blanc de céruse<sup>(3)</sup> dans lequel Abel Craissac, militant de la Fédération des ouvriers peintres, évoque la « campagne ouvrière » de son syndicat contre le saturnisme provoqué par l'exposition au plomb. Cette mobilisation va déboucher, en 1906, sur une puissante grève dont l'objectif est de faire disparaître des chantiers le « poison industriel » qui provoque douleurs, infirmités, mortalité et dont les pathologies sont connues depuis le xviii<sup>e</sup> siècle.

En 1909, six ans après le dépôt du projet de loi, un texte législatif interdit partiellement l'usage de la céruse dans les travaux de peinture. Mais son entrée en vigueur sera reportée à 1915, pour laisser aux industriels le temps de s'adapter. Les syndicalistes attribuent cette lenteur, « cause de tant de misères et de souffrance », aux sénateurs dont l'obstruction est personnalisée par la figure de Charles



La une de *L'Assiette au Beurre* n° 303, du 19 janvier 1907.

Expert-Bezançon, propriétaire d'usines de céruse à Lille et à Paris.

Révélant un drame qu'ils jugent analogue à celui du plomb, les frères Bonneff dressent un tableau réaliste de l'univers de l'amianté. Du broyage de la roche jusqu'au tissage et à la fabrication du carton, les procédés de fabrication sont minutieusement détaillés. Sont montrés également les différents usages des produits amiantés liés à la protection contre le feu et la chaleur. L'article ne situe pas d'usine, ne mentionne aucune société en particulier, mais il est accompagné d'une photographie sans légende. Il s'agit de la reproduction d'une carte postale, peut-être achetée au cours d'un déplacement ou envoyée par un correspondant, de celles que les deux journalistes ont coutume d'utiliser pour illustrer leurs articles. Elle représente l'usine d'Andouillé, qui manufacture l'amianté bleu importé d'Afrique<sup>(4)</sup>.





COLLECTION HS-CGT

L'usine d'amiante d'Andouillé, en Mayenne.

Quand paraît *L'Humanité*, les établissements transformant l'amiante sont encore rares, mais plus nombreux que les « trois ou quatre » dénombrés par les frères Bonneff. Ils ont surgi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sont dispersés, souvent dans des régions rurales. Les principaux résultent de la conversion d'usines textiles, la roche d'amiante, fibreuse, se travaillant comme le coton. Il existe ainsi deux usines dans le département de l'Orne – à Caligny et Sainte-Honorine-la-Chardonne –, deux en Seine-inférieure – au Havre et à Saint-Pierre-lès-Elbeuf – une en Mayenne – celle d'Andouillé – et une à Clermont-Ferrand.

Des cartonneries valorisent les déchets d'amiante près d'Avallon (dans l'Yonne) et dans la vallée de l'ignon (en Côte-d'Or). Il faut y ajouter certaines fabrications particulières, comme la porcelaine d'amiante de L'Isle-Adam, la brique amiantine de Choisy-le-Roi, les feutres calorifuges de Chantenay (en Loire-inférieure) et, surtout, l'amiante-ciment, introduit en France à partir de 1901 avec l'usine Fibrociment de Poissy.

### La parole ouvrière

Enfin sont commercialisées à Paris des garnitures de frein<sup>(5)</sup> fabriquées en Angleterre et destinées à un avenir prometteur sous la marque Ferodo. Les descriptions de cette nouvelle activité économique ne sont pas rares dans la presse de l'époque, qui insiste sur les propriétés du « minéral magique » et sur ses nombreuses applications industrielles. Mais l'originalité, ici, est l'accent mis sur les « quantités considérables de poussières » émises pendant le

traitement de la roche et, par conséquent, sur leur impact sanitaire.

Discrets sur leurs sources, Léon et Maurice Bonneff ont recueilli des témoignages grâce à leur collaboration avec les organisations ouvrières. C'est la singularité de leur démarche de ne pas se contenter de rassembler une documentation, mais d'aller à la rencontre des salariés. Cette méthode vise à produire des effets concrets, car l'article lu et discuté peut contribuer à une mobilisation.

Ce texte livre quelques bribes de paroles ouvrières : sur les usines que « les habitants d'alentour dénomment, selon les régions, l'Abattoir ou le Cimetière » ; sur des pratiques comme l'utilisation de mouchoirs mouillés pour se protéger ; sur les piqûres des fibres d'amiante bleu ou sur l'impact des poussières... « Et quelles poussières ! Filamenteuses comme les poussières de chanvre et de jute, elles adhèrent aux muqueuses et ne sont pas rejetées par la toux. Un ouvrier qui se savait atteint par elles disait, en frappant sa poitrine : "Tout ce qui entre là n'en sort plus !" »

Aucun indice ne permet d'identifier les témoins. Les usines sont généralement dépourvues de syndicat et les militants locaux peuvent être d'autant plus facilement neutralisés que cette mise en cause est, au yeux des industriels, une menace pour l'existence même de leur activité. L'organisation de la production est leur domaine réservé, sur lequel les ouvriers ne sont pas appelés à avoir un avis. L'interdiction de l'amiante n'est pas demandée, contrairement à la campagne contre le plomb dans les peintures qui pouvait être remplacé par l'oxyde de zinc, moins

toxique. Seules des mesures de protection sont revendiquées.

### « Mortelles poussières »

Très présente mais anonyme, la référence aux inspecteurs du travail laisse à penser qu'ils sont une précieuse source d'information. Les frères Bonneff affirment que dans « une seule usine qui occupe une centaine de travailleurs, il mourut chaque année, durant les quatre mois de mauvaise saison, un homme par semaine. Et cela de 1900 à 1906 (les chiffres précis manquent au-delà) ».

Le nombre des victimes est donc considérable. Selon les estimations fournies, il représente au total près de 96 travailleurs sur une période de six ans. Non référencée, cette hécatombe apparaît difficile à admettre. Pourtant, une autre source, officielle cette fois-ci, apporte un éclairage tout aussi inquiétant. En 1906, une note, rédigée par l'inspecteur du travail Etienne Auribault et parue dans le *Bulletin de l'Inspection du travail*, évoque les risques liés à l'amiante dans la filature du Platfond (Orne), ouverte en 1890.

Au fil des pages, on découvre que « au cours des cinq premières années de marche, aucune ventilation artificielle n'assurait l'évacuation directe des poussières ; cette inobservation totale des règles de l'hygiène occasionna de nombreux décès dans le personnel : une cinquantaine d'ouvriers et d'ouvrières moururent dans l'intervalle précité ».

Ce bilan d'une cinquantaine de décès en cinq ans concernait un effectif d'environ cent vingt personnes. Auribault précisait que ces chiffres « ont été fournis en 1904 par le directeur de l'usine et confirmés en 1905 par le nouveau directeur qui était contremaître dans l'usine depuis sa fondation. Il n'a pas été possible de vérifier sur les registres de l'état-civil des communes où habitent les ouvriers de l'usine ; les registres portent simplement comme profession des décédés : fileurs ou tisseurs, sans indiquer s'il s'agit de coton ou d'amiante ».

Il n'existe pas de statistiques pour accréditer les assertions des frères Bonneff ou de l'inspecteur Auribault, mais il ne fait aucun doute que la mortalité des ouvriers de l'amiante était exceptionnellement élevée, tant les procédés de traitement des poussières étaient peu efficaces, voire inexistantes. En Angleterre, dès la fin du



XIX<sup>e</sup> siècle, des études médicales prouvent le lien entre l'inhalation des fibres et les nombreux décès provoqués par une phthisie pulmonaire – plus tard baptisée asbestose – dont Étienne Auribault décrit l'évolution mortelle. *L'Humanité* souligne le rôle des inspecteurs du travail qui « ont obtenu de sensibles améliorations. Sur leurs instances, les machines productrices de poussières ont été ventilées ».

L'inspecteur Auribault explique ainsi qu'au démarrage de l'usine de Caligny (Orne), en 1905, « les ouvriers furent munis de masques respirateurs; nous fîmes comprendre à la Direction que ce moyen primitif était insuffisant et que la captation complète et directe des poussières s'imposait; une mise en demeure impartissait un délai de six mois pour l'exécution des prescriptions hygiéniques réglementaires ». Cependant, les frères Bonneff estiment que les dispositions prises ne constituent qu'un « insuffisant palliatif. Il faut qu'une réglementation spéciale arme le service de l'inspection et lui permette d'exiger un ensemble de mesures qui sauveront la vie des malheureux travailleurs pour qui le travail est un supplice prolongé ».

### «Capter les poussières»

Léon et Maurice Bonneff prennent appui sur la réglementation obtenue pour le plomb. Matériau jugé irremplaçable, l'amiante est incontesté, mais des mesures concrètes doivent permettre de lutter contre l'empoussièrement. Depuis la loi du 12 juin 1893, les établissements industriels sont censés être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel.

En application, un décret de 1894 stipule que « les poussières ainsi que les gaz incommodes, insalubres ou toxiques seront évacués directement au dehors de l'atelier au fur et à mesure de leur production. Pour les buées, vapeurs, gaz, poussières légères, il sera installé des hottes avec cheminées d'appel ou tout autre appareil d'élimination efficace. Pour les poussières déterminées par les meules, les batteurs, les broyeurs et tous autres appareils mécaniques, il sera installé autour des appareils des tambours en communication avec une ventilation aspirante énergique ».

Il n'existe aucune contrainte spécifique aux industries de l'amiante. Le pro-

cedé en vigueur consiste en des hottes d'aspiration placées au-dessus des machines et reliées par des gaines à des chambres à poussières. Mais toutes les machines ne sont pas équipées et l'article cite le cas des broyeurs qui dégagent quantité de poussière. Les frères Bonneff préconisent des mesures innovantes autour de deux axes. Le principal est l'installation de dispositifs sur la totalité des machines génératrices de poussière. L'aspiration est souvent éloignée de la source d'empoussièrement et trop faible pour empêcher la pollution de se répandre dans l'atelier « où les poussières s'agglomèrent et forment une sorte de feutre épais sur les charpentes et sur toutes les parties fixes ».

La solution imaginée consiste à « envelopper toutes les machines productrices de poussières et opérer l'aspiration de ces poussières dans l'enveloppe ». Le deuxième axe est l'hygiène des ateliers : utilisation de l'eau pour fixer les poussières, lavage des locaux du sol au plafond, aération constante, installation de réfectoires – alors que le repas est pris trop souvent sur le poste de travail –, de lavabos et de vestiaires pour prévenir la dispersion des fibres jusqu'au domicile de l'ouvrier.

Sans accusation ni expression polémique, le dossier monté par les frères Bonneff permet de faire entrer cette question sanitaire dans les sphères publiques et politiques. Certes, l'ouvrier est encore inorganisé dans l'industrie de l'amiante, mais cette enquête journalistique peut et doit permettre une prise de conscience. Faisant feu de tout bois, les deux compères enrôlent sous le drapeau de la dénonciation d'autres acteurs.

Ainsi, témoin direct du désastre, le milieu médical – dont la présence est suggérée au travers de l'évocation des pathologies – doit alerter les services de l'État et déclencher les premières études épidémiologiques. Le législateur est interpellé. Il se voit confier la mission de « réglementer d'urgence » cette activité industrielle en pleine croissance, tandis que l'inspecteur du travail est sollicité pour faire respecter une « réglementation spéciale, comme celle qui régit l'industrie du plomb, du mercure, etc ». Mais cette première dénonciation des dangers de l'amiante est vite étouffée par la guerre imminente. La période qui suit, totalement consacrée à la mobilisation, jette un voile sur un sujet devenu secondaire. Jean Jaurès est assas-

collectif intersyndical sécurité  
des universités-jussieu  
C.F.D.T., C.G.T., F.E.N.

**danger ! amiante**

cahiers libres 334 / françois maspero



COLLECTION IHS-CGT

Un ouvrage intersyndical paru en 1997.

siné le 31 juillet 1914, tout près du siège de *L'Humanité*. Léon et Maurice Bonneff disparaissent à leur tour en septembre et décembre 1914 sur le front et, avec eux, une sensibilité à la condition ouvrière étayée sur des enquêtes de terrain.

Après la guerre, l'amiante n'est plus considéré que sous l'aspect d'une richesse naturelle dotée de propriétés extraordinaires. Alors que la connaissance des risques progresse, des décennies de silence s'écoulent, à peine troublées par des demandes pour améliorer l'hygiène des ateliers. Soixante ans après l'alerte lancée par les frères Bonneff, une longue mobilisation finira par rassembler chercheurs, syndicalistes, médecins et étudiants pour obtenir l'interdiction de l'amiante, en France, en 1997.

Pierre COFTIER

(1) *L'Humanité* du 27 mai 1914 est accessible sur le site Gallica de la BNF.

(2) Le 19 janvier 1907, le n° 303 de la revue satirique *L'Assiette au Beurre* inventorie « les métiers qui tuent ». Les frères Bonneff rédigent une longue introduction, accompagnée de dessins de Delannoy, Naudin et Grandjouan.

(3) *L'Assiette au Beurre*, n° 210 du 8 avril 1905. Le blanc de céruse est un pigment blanc extrait du plomb et utilisé en peinture.

(4) L'usine de Rochefort à Andouillé (Mayenne) est une filature de coton convertie à l'amiante en 1895 par la Compagnie française de l'amiante du Cap, filiale d'une société fondée à Londres pour l'exploitation des mines d'amiante d'Afrique du Sud.

(5) Bandes textiles d'amiante imprégnées de résine et durcies.